

Une douche froide. Mardi 1er décembre, l'Assemblée nationale devait voter la proposition de loi élargissant l'indemnisation des victimes de l'exposition aux essais nucléaires. Mais ce mercredi, malgré l'adoption du texte à l'unanimité par la commission de la Défense, la ministre des Armées et des Anciens combattants Catherine Vautrin a annoncé que le gouvernement levait la PLEC (Procédure de législation en commission), une procédure qui encadrait l'exercice du droit d'amendements en séance publique.

Lire aussi – Reconnaissance des victimes du nucléaire : le texte menacé par le gouvernement

Une décision qui change la donne. En levant la PLEC, alors que la commission a adopté le texte sans modifier la dernière version issue du Sénat, le gouvernement rouvre la porte aux amendements. Tout amendement ferait repartir le texte en navette – en nouvelle lecture entre l'Assemblée et le Sénat, ce qui menacerait son adoption d'ici février 2027.

Principale raison à ce revirement selon la corapporteure du texte, Mereana Reid Arbelot : son coût estimé (entre 239 et 358 milliards de Fcfp). Pour rappel, le texte supprime le seuil de radiation à partir duquel le Civen peut aujourd'hui contester un dossier : toute personne présente en Polynésie entre 1966 et 1974 serait présumée exposée, sans possibilité de preuve contraire. Il crée aussi un droit à indemnisation pour les proches, dont la souffrance propre (deuil, préjudice d'affection) n'est pas réparée par la loi actuelle.

Deux points aujourd'hui contestés par l'exécutif. Catherine Vautrin propose de retravailler le texte avec les corapporteurs d'ici mardi prochain, et s'engage à ce qu'il soit examiné au Sénat avant la fin de la législature.

Les défenseurs de la proposition de loi assurent pourtant que les réunions avec Matignon et le ministère n'avaient, jusqu'ici, soulevé aucune réserve, la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants Alice Rufo ayant salué en janvier le « *fruit d'un patient processus d'écoute* » .

« *On a tous été surpris (…). Je n'ai pas compris du tout, parce que le gouvernement soutenait le texte depuis le début. Il connaît nos travaux, ce texte émane directement des conclusions de la commission d'enquête* (…). *On a fait un travail rigoureux, transpartisan. On a été soutenus unanimement par l'Assemblée nationale et par le Sénat, et on a modifié le texte sur recommandation du Conseil d'État. Vraiment, c'était un texte qui ne devait pas poser de problème* », assure Mereana Reid Arbelot.

« *La France possède la dissuasion et siège à la table des grands comme puissance nucléaire. Je pense que ça n'a pas de prix* (…). *Dans le contexte actuel, on voit d'anciens amis qui ne le sont plus vraiment. Si la France n'avait pas fait les essais nucléaires, elle dépendrait certainement des États-Unis. Aujourd'hui, on est bien contents tous de ne pas en dépendre*, ajoute-t-elle. *Les sacrifices demandés à la Polynésie, aux Polynésiens, ne doivent pas être oubliés* ».

« Je ne sais pas de quoi le gouvernement est capable »

La corapporteure s'appuie sur l'avis rendu par le Conseil d'État en janvier dernier. Selon l'institution, l'État a exposé « *ses agents et les populations locales* » à un risque « *par une activité que lui seul peut exercer* ».

« *Nous ne représentons que 0,4 % de la population française, et ce sont ces 0,4 % qui ont supporté les essais nucléaires et qui en subissent aujourd'hui les conséquences. Pour le Conseil d'État, la réparation collective et l'indemnisation individuelle ne crée pas de rupture d'égalité devant les charges publiques* », explique-t-elle.

Reste à savoir ce que fera le gouvernement. « *Nous allons nous battre pour que le texte passe conforme, et qu'il soit définitivement adopté le 1er décembre. Mais je ne sais pas de quoi le gouvernement est capable. J'espère qu'il va revenir à la raison*, avertit la députée. *C'est un texte très équilibré, basé sur la science, sur la connaissance historique. On n'a rien inventé, on a beaucoup travaillé. J'appelle le gouvernement à revoir sa copie* ».

Pour elle, les enjeux dépassent les chiffres. « *Tout ce que va demander l'indemnisation individuelle et la réparation collective, c'est mérité. On n'est pas en train de prendre de l'argent* », conclut-elle.



J.P.

Reportage d'A.Millecam